

Procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 24 avril 2024



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, CUQUEMELLE, DOUCET, JANNETAUD N.

Procurations : TERRASSIER représenté par PATAUD, MALAVAUD représenté par BORDES

Excusés :

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h15.

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-François CUQUEMELLE

1. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 11 avril 2024.

2. Convention éolienne

La société IBERDROLA propose de renouveler la convention de réservation de site pour la réalisation d'études visant à la construction d'un parc éolien pour une durée de 4 ans, soit du 24 avril 2024 au 24 avril 2028. Pendant cette période, la société IBERDROLA va affiner les études environnementales et déposer le dossier en Préfecture. A la suite du dépôt du dossier en Préfecture, cette dernière fera une enquête publique pour déterminer si le projet est viable ou non. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention pour une durée de 4 ans, soit du 24 avril 2024 au 24 avril 2028.

3. Vente de bois forêt communale

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que plusieurs lots de bois sur les parcelles n° P4B, P18U, P39B, P HA en forêt communale pour un volume total estimé de 666 m3 ont été inscrit pour une vente en bord de route pour un montant de 12 103 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette vente supplémentaire.

4. Tarif location salle polyvalente à la journée

Suite à une demande de location de la salle polyvalente à la journée au mois d'août, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente. Il convient de créer un tarif à la journée pour les habitants de la commune pour un montant de 60 € et un tarif à la journée pour les habitants hors de la commune pour un montant de 75 €. Le tarif individuel de 5 euros par jour est supprimé car il n'est pas utilisé. Ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1er juin 2024. Approuvé à l'unanimité.

5. S.D.E.C. : convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'étude énergétique des bâtiments communaux

Suite à la réalisation de l'audit énergétique et de l'étude de faisabilité EnR comparative et à leur restitution, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de mise en place d'une PAC géothermique sur sondes verticales ou d'une chaudière biomasse granulés pour chauffer les bâtiments Mairie-Logements et la Salle des fêtes avec des travaux de rénovation

énergétique. Les travaux comprendront la création d'un système de chauffage adapté (avec la mise en place d'une PAC géothermique sur sondes verticales ou une chaudière biomasse granulés). Il s'agira d'engager un programme de travaux permettant la réalisation d'économies d'énergies ainsi que des économies financières qui seront déterminés par le résultat de l'étude de faisabilité ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre pouvant atteindre le facteur 4 (niveau Bâtiment Basse Consommation – BBC rénovation). Le coût du projet de travaux est estimé à 100 000 € HT. Le projet peut être confié au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) par le biais d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui définit les termes de la collaboration. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe que le SDEC, par le biais de ce partenariat, peut apporter une subvention de 20% du montant hors taxes, plafonnée à 35 000 €, dans le cas de la mise en place d'un système de chauffage à base d'énergies renouvelables. Des aides supplémentaires liées au chauffage aux EnR peuvent être apportées par l'ADEME (Fonds Chaleur via le Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique de la Creuse). Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, estime nécessaire d'engager le projet en partenariat avec le SDEC, qui agit en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage. La gestion de la maîtrise d'œuvre et de l'ingénierie associée (études complémentaires, bureau de contrôle, coordination SPS, etc.) sera déléguée au SDEC pour une meilleure implication du Syndicat dans le projet. Les marchés de travaux associés resteront toujours sous la maîtrise d'ouvrage directe de la commune mais peuvent être passés par le SDEC via le profil acheteur de la commune. Le SDEC se chargera, en collaboration directe avec la commune, des aspects techniques, administratifs et financiers du projet (marchés de maîtrise d'œuvre, aide à la constitution des demandes de subventions, suivi des travaux, entre autres). Approuvé à l'unanimité.

6. Devis voirie cimetière : validation choix de l'entreprise

La commission voirie s'est réunie dernièrement afin de statuer sur les devis de réfection des allées du cimetière de Saint-Pardoux-Mortierolles. Cette dernière n'a pas pu se prononcer. En effet, les métrés sont différents entre les entreprises et les travaux proposés ne sont pas les mêmes. La commission voirie propose de prendre à nouveau rendez-vous avec les entreprises. Le conseil municipal suit l'avis de la commission.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses.

8. Informations diverses

Le 1^{er} Adjoint, Carmine CANFORA :

➤Compte-rendu de la commission voirie : l'entreprise EUROVIA n'a pas respecté le grain et l'épaisseur de l'enrobé concernant les routes de Mortierolles. Le cahier des charges n'a pas été respecté. La commission demande un nouveau rendez-vous avec l'entreprise afin de faire un état des lieux et de définir les conditions de remise en état des routes ainsi que de la cour du gîte de Mortierolles. La commission souhaite également que les bouches et vannes soient mises à niveau par rapport aux routes.

Le Maire, Patrice PATAUD :

➤Le SDEC, accompagné des employés communaux, est intervenu au village d'Augerolles pour repérer les canalisations en vue des travaux d'enfouissement du réseau. Le village

possède un candélabre. Un courrier est envoyé aux habitants afin de savoir s'ils souhaitent le conserver ou non. Une réponse est attendue pour le 30 avril.

- Elections européennes : Préparation du tableau des permanences pour le 09 juin prochain.
- La gendarmerie mobile est venue en mairie, mercredi 17 avril, se présenter. Ils ont exposé leurs fonctions et les services qu'ils peuvent rendre à la population et aux communes.
- La châtaigneraie : les employés communaux ont installé les tables et les bancs. Nous sommes en attente de la livraison de la clôture.
- La Neddoise organise la 'Transmillevaches' dimanche 5 mai. Il s'agit de randonnée pédestre et VTT. Un point de ravitaillement sera installé sur la place de la Mairie.
- Espace Moto organise sa traditionnelle randonnée motorisée 'Creuse Moto Tour' du 09 mai au 11 mai. Les randonneurs seront sur la commune le 10 mai et le 11 mai.
- Nous avons reçu la DETR pour la voirie de Morterolles et des Rivailles.
- Le Pardollien : réunion de préparation mardi 30 avril à 18 heures.
- L'hôpital de Bourgneuf attend les documents de l'association VILTAIS afin de pouvoir donner les lits.
- Le syndicat d'eau des Monards a rendez-vous avec les communes de Jabreilles les Bordes et Les Billanges.

Le 2^{ème} Adjoint, Gilbert BORDES :

- Compte-rendu de la commission 'Lien social' : Pour le 13 juillet, ce sera un buffet froid. Le Noël des enfants : un spectacle sera organisé en présence des anciens. Un cadeau sera offert aux enfants avec soit une place de cinéma soit un billet pour île aux trésors. Les personnes non présentes le dimanche auront leur colis le mercredi suivant le spectacle. Les colis sont réalisés pour un montant de 40 euros. Pour le repas des aînés, les devis sont en cours. L'animation sera faite par Cécile. La restauration de l'église, l'extension du hangar communal et les travaux d'assainissement de Morterolles seront inaugurés à la salle polyvalente. Un concert sera organisé à l'église.

La séance est levée à 19h11.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Jean-François CUQUEMELLE